

Questions orales

Je comprends que le député s'inquiète beaucoup de cette question et je partage son inquiétude. Or, le gouvernement a mis en oeuvre certaines recommandations formulées dans l'examen des évaluations environnementales. En ce qui concerne les recommandations du rapport concernant les pistes, plus précisément la piste nord-sud, je crois, le gouvernement a constaté que ses propres experts n'étaient pas d'accord et c'est pourquoi il a décidé d'agir comme il l'a fait.

Permettez-moi d'ajouter, afin de mieux renseigner le député sur cette affaire et sur une autre dont il a été question plus tôt aujourd'hui, que ce sont les ministères qui sont chargés d'effectuer les évaluations environnementales en vertu des lignes directrices actuellement en vigueur, et qu'il s'agit là d'un élément déterminant.

Il est aussi essentiel que chaque ministère assume ses responsabilités en matière environnementale et qu'il envisage les recommandations par rapport à l'ensemble des problèmes qu'il doit affronter; or, c'est précisément ce que le ministère des Transports a fait.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Cependant, avant de commencer, je veux dire à mon bon ami, le premier ministre, que j'espère qu'il ne changera pas d'idée. J'ai hâte de le voir là où se retrouvent les anciens premiers ministres: au musée de madame Tussaud ou ailleurs.

M. Mulroney: Au paradis.

M. Waddell: Il y a aussi une autre possibilité.

Lors d'une conférence sur la prévention du crime tenue récemment à Toronto, le ministre et ses collaborateurs ont entendu la même chose que notre comité de la justice: pour prévenir le crime, il faut s'attaquer aux conditions sociales et économiques qui en sont la cause. Lorsque le comité de la justice a entendu cela, il a fait un certain nombre de recommandations.

Que fait le ministre au sujet de ces recommandations? Il me semble que son collègue, le solliciteur général, et lui parlent beaucoup mais agissent peu. Que fait-il au sujet des recommandations?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que mon collègue devrait reconnaître le succès de ce symposium à Toronto. Nous avons réussi à réunir tout le monde, y compris des représentants de tous les partis, et nous sommes d'accord que nous allons tous dans la même direction.

Nous avons reçu le rapport du comité permanent il y a environ trois semaines, si je ne m'abuse, et j'ai annoncé à Toronto que nous allions former un comité du suivi, qui rassemblera tous les éléments qui se sont dégagés de ce symposium. Je soumettrai cette question au Cabinet très bientôt afin de pouvoir présenter certaines initiatives à la Chambre. Je crois que cela pourra se faire ce printemps.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre parle d'un comité du suivi ou d'un comité consultatif qui s'occupera de cette question. Je veux que le ministre soit précis, car nous l'avons été dans nos recommandations. Nous avons besoin d'une politique nationale en matière de prévention du crime et d'un conseil national.

• (1455)

Je veux demander au ministre d'expliquer à la Chambre la composition de ce comité dont il a parlé. Quel est le processus de sélection? À qui le comité rendra-t-il compte? Quels seront ses responsabilités et son échéancier? Je veux que le ministre soit précis dans sa réponse, qu'il agisse au lieu de parler.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à mon collègue que ce symposium a eu lieu il y a une dizaine de jours seulement.

J'ai dit que nous nous engageons à rassembler toutes ces bonnes idées et ces bonnes initiatives pour les examiner. Avant d'annoncer ce que nous allons faire, je crois qu'il était important que nous consultations les gens pour savoir ce qu'ils voulaient que nous fassions.

Maintenant que nous avons le rapport du comité permanent et que le processus de consultation est terminé, il est temps de soumettre la question au Cabinet pour connaître la position du gouvernement.

J'ai mentionné dans ma première réponse que nous allons présenter une mesure à la Chambre ce printemps. Je crois que c'est un délai raisonnable.